

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 237

présenté par

Mme Lorho et Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Au plus tard le 1^{er} septembre 2021, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les moyens de développer la recherche liée aux traitements visant à lutter contre l'épidémie de covid-19 en France.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un récent communiqué de presse, l'Institut Pasteur a présenté des données encourageantes quant au recours à un traitement contre le Covid-19. Selon ses mots, "*Les résultats de l'étude suggèrent que l'ivermectine pourrait être considérée comme un agent thérapeutique contre la Covid-19.*"

Cet amendement vise à encourager la recherche autour de ce type de traitement, dont le recours serait moins contraignant pour la population française que l'usage systématique du vaccin.